

Circulaire d'information

INFCIRC/1173

25 janvier 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 22 janvier 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-9239

La Mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, se référant à la Déclaration du Directeur général de l'AIEA sur la situation en Ukraine - Mise à jour 207 du 19 janvier 2024, a l'honneur de faire part de l'extrême préoccupation de la partie ukrainienne face à la présence persistante de mines déposées par les forces armées russes sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia occupée par la Russie.

Les mines constituent une menace directe pour la santé et la vie du personnel ukrainien de la centrale, qui continue à travailler dans des conditions inhumaines sous l'occupation militaire russe et qui est exposé quotidiennement aux menaces les plus graves.

C'est la raison pour laquelle la mission permanente de l'Ukraine exprime sa vive inquiétude quant aux risques accrus d'effets préjudiciables pour la Mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia (ISAMZ) en raison de la présence de mines antipersonnel déposées sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par les forces armées russes.

Comme le Directeur général l'a déclaré à plusieurs reprises, la présence de mines russes dans l'installation nucléaire ukrainienne constitue également une menace directe pour la sûreté et la sécurité nucléaires de l'installation en raison d'atteintes à au moins quatre des sept piliers indispensables.

Les mines placées entre les clôtures du périmètre de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia empêchent toute circulation des voitures de pompiers et d'autres véhicules spéciaux en cas de besoin.

Plus alarmant encore est le manque d'informations sur la possibilité que des mines aient été déposées dans d'autres zones et emplacements du site de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia, y compris ceux qui ont une incidence directe sur sa sûreté et sa sécurité nucléaires. Cette incertitude et cette menace planent constamment sur le personnel ukrainien de la centrale et les fonctionnaires de l'AIEA.

La centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia doit être déminée rapidement et sans conditions. La Russie doit enlever toutes les mines antipersonnel précédemment déposées dans l'installation nucléaire pacifique ukrainienne.

Le Gouvernement ukrainien a instauré un dialogue avec les pays partenaires et les organisations internationales sur le déminage des zones minées par la Russie dans notre pays, dont la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer rapidement la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 22 janvier 2024